

Source : [https://plus.lesoir.be/194047/article/2018-12-05/climat-une-loi-pour-sortir-la-belgique-du-marais?fbclid=IwAR3\\_fpOKvJs7SKI4ZVOwVPUzt\\_s-pGU9Fmk0xyIw9Lh2Vie1xOKLVwSnKfU](https://plus.lesoir.be/194047/article/2018-12-05/climat-une-loi-pour-sortir-la-belgique-du-marais?fbclid=IwAR3_fpOKvJs7SKI4ZVOwVPUzt_s-pGU9Fmk0xyIw9Lh2Vie1xOKLVwSnKfU)

Téléchargement 06 12 2018

## Climat: une loi pour sortir la Belgique du marais



5/12/2018 à 20:40

Par Michel De Muelenaere

Le système entraîne la Belgique vers des positions faiblardes. Peut-on améliorer le système ou faut-il le changer ? Le Sénat et des juristes se sont penchés sur la question. Une loi climat comme porte de sortie ?

Le constat est général et l'actualité le montre : la structure, le fonctionnement et les divisions internes de la Belgique empêchent notre pays de prendre, sur le climat, des positions ambitieuses. L'absence hiérarchie des normes, l'éclatement des compétences entre le fédéral et les Régions portent certains à prôner une réfédéralisation de tout ou partie de la compétence climat. Même si le soutien populaire à cette idée ne cesse de croître, elle est compliquée à réaliser vu la transversalité de la matière et la sensibilité politique du sujet. Comme l'ont montré les sept ans de négociation qu'il a fallu pour conclure un accord sur le partage intrabelge de l'objectif climatique belge pour 2020, l'actuel dispositif est lourd, frustrant et mène régulièrement à des blocages puisque toute décision doit être adoptée à l'unanimité. Avec le risque qu'au bout de ces plus petits communs dénominateurs nos obligations européennes ne soient pas remplies, vu qu'aucune autorité « *n'est formellement investie de la charge de porter l'enjeu climatique* », comme dit une étude de juristes belges

## Les parlements ignorés

La Sénat s'est penché sur la question et a proposé d'améliorer le fonctionnement de la commission nationale climat, l'instance obscure où se retrouvent les représentants des quatre entités belges et qui, au terme de discussions homériques et parfois très dures, définit la position commune. Plus de transparence, un contrôle parlementaire, une concertation en amont et en aval, une responsabilité politique de ses membres qui émanent des cabinets... Pour l'instant, ces idées qui ne changent rien au cadre institutionnel sont dans les limbes. Améliorer le dialogue interparlementaire ? Insuffisant : la résolution adoptée conjointement par les quatre parlements du pays – à l'unanimité dans toutes les assemblées, sauf les voix du Vlaams Belang en Flandre – a été traitée comme quantité négligeable par les autorités lorsque [la Belgique a refusé la directive européenne sur l'efficacité énergétique](#) (*Le Soir* du 05/12) et s'est abstenue sur la directive concernant l'énergie renouvelable. La résolution demandait en effet à notre pays de « *souscrire aux objectifs européens* ». Elle a été ignorée, de même que sa demande de pousser l'Europe à aller plus loin que l'objectif actuel de 40 % de réduction de gaz à effet de serre en 2030.

## Une loi climat

[Les juristes ont donc examiné la question sous un autre angle](#). Ils proposent de doter la Belgique d'une vraie loi climat qui lierait tous les niveaux de pouvoirs de notre pays. Inspirée de ce qui existe au Royaume-Uni et éventuellement adoptée à une majorité spéciale, elle fixerait un objectif à long terme (zéro carbone en 2050), un objectif intermédiaire (2030) et des budgets de carbone que chaque secteur (transport, industrie, logement, tertiaire...) ne pourrait dépasser. Originalité, cette loi créerait un comité scientifique qui pourrait évaluer et chiffrer la pertinence de chaque décision ayant un impact climatique. Ces « sages » indépendants vérifieraient si la décision est en cohérence avec l'objectif à long terme de décarbonation. Le tout avec un contrôle parlementaire renforcé.

*« Cela obligerait les politiques à motiver leurs décisions et à répondre aux questions d'un organe indépendant », plaide Delphine Misonne, professeur de droit de l'Environnement aux facultés Saint-Louis. De quoi régler tous les problèmes et gommer les divisions ? Sans doute pas, mais « cela réduirait champ des divergences, cela permettrait de ne pas être dépendant du bon vouloir assez aléatoire de certains éléments de nature politique. Et créerait la nécessité d'une émulation ». Par ailleurs, explique la spécialiste, « on aurait un regard plus scientifique sur ce qui peut se faire et ce qui devrait se faire de même qu'une évaluation crédible et indépendante d'un point de vue économique ».*